

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Entretien

Marc Bensimhon et Julien Bensimhon
« L'avenir de la Cour africaine
des droits de l'Homme se jouera
sur l'exécution de ses décisions »
Propos recueillis par Olivia Dufour

Page 7

■ Le rendez-vous du patrimoine

Annabelle Pando

Les notaires se mettent à l'heure
du DIP

DOCTRINE

Page 10

■ Arbitrage / Modes alternatifs de règlement des litiges

Tiffany Labatut

Le remaniement du principe
compétence-compétence :
la conception proposée du principe
du bloc de compétences

CULTURE

Page 14

■ Musique

Christian Baillon-Passe

Du côté des variétés italiennes

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Fromentin et ses portraits

ACTUALITÉ

Entretien



« L'avenir de la Cour africaine des droits de l'Homme se jouera sur l'exécution de ses décisions » ^{144d8}

Entretien avec Marc BENSIMHON, avocat au barreau de Paris
et Julien BENSIMHON, avocat au barreau de Paris

Propos recueillis par Olivia DUFOUR

La Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) a ordonné à l'État du Bénin le 29 mars dernier d'annuler la décision de condamnation à 20 ans d'emprisonnement de Sébastien Ajavon, jugeant que l'État du Bénin avait commis 11 violations des droits de l'Homme. Sébastien Ajavon, homme d'affaires béninois et principal opposant politique au président de la République du Bénin, Patrice Talon, avait été condamné le 18 octobre 2018 par une cour spéciale à 20 ans d'emprisonnement pour trafic de cocaïne, alors qu'il avait déjà été, pour les mêmes faits, relaxé de manière définitive le 4 novembre 2016. Ses avocats, Marc Bensimhon et son fils, Julien Bensimhon, nous expliquent le sens de cette décision et le fonctionnement de la Cour africaine des droits de l'Homme.

Les Petites affiches : Pouvez-vous nous résumer l'affaire Ajavon et les raisons qui vous ont conduits à saisir la Cour africaine des droits de l'Homme ?

Marc Bensimhon : L'homme d'affaires béninois Sébastien Ajavon est le principal opposant politique du président de la République du Bénin. Depuis octobre 2016, il a été accusé de trafic de stupéfiant, on lui a retiré ses agréments d'importation au port de Cotonou, fermé ses chaînes de

radio et de télévision et infligé un contrôle fiscal à hauteur de 250 millions d'euros. Le 18 octobre 2018, il a été condamné à la peine de vingt ans d'emprisonnement par une juridiction d'exception, la CRIET, créée de toutes pièces pour ce procès. Il a été convoqué sans connaître les charges qui pesaient contre lui, sans avoir accès au dossier pénal et sans que nous puissions plaider et assurer sa défense. Le président de cette cour nous a refusé la parole nous empêchant de plaider.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34